

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le mardi 1^{er} juin 2021, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Est présent par téléconférence :

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2

Est absent : Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière

091-2021 ORDRE DU JOUR

1. SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
6. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2020
 - 8.2 Adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection de pavage sur le rang de la Rivière Sud
 - 8.3 Emprunt temporaire-Caisse Desjardins de Saint-Roch-de-l'Achigan
 - 8.4 Bureau fermé pour les vacances
 - 8.5 Adhésion 2021-2022, Association Forestière de Lanaudière 150 \$
9. RÉGLEMENTATION
10. RAPPORTS FINANCIERS
 - 10.1 Présentation et approbation des comptes
11. VARIA
 - 11.1 Relais pour la vie
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

092-2021 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant la pandémie de la COVID-19 et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique du Québec, la présente séance est tenue à huis clos et publicisée sur le site Internet de la Municipalité.

093-2021 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

094-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Luc Duval, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**095-2021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 4 MAI 2021**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de M. Francis Mercier, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 4 mai 2021, est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

096-2021 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

**097-2021 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR
LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

098-2021 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens étaient invités à formuler leurs questions au conseil municipal par voie électronique. Aucune question n'a été reçue par la direction générale.

**099-2021 RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU
RAPPORT FINANCIER 2020 ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} juin 2021, je fais rapport aux Citoyens de la municipalité de Saint-Roch-Ouest des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que vérifié par DCA Comptable Professionnel Agréé.

Le rapport annuel du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 a été produit sans aucune restriction. Ce même rapport stipule que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

ÉTATS FINANCIERS 2020

	BUDGET	RÉALISATIONS
REVENUS		
Taxes	510 883 \$	520 686 \$
Compensations tenant lieu de taxes	10 \$	11 \$
Quotes-parts	0 \$	0 \$
Transferts	77 208 \$	90 333 \$
Services rendus	200 \$	5 819 \$
Imposition de droits	14 000 \$	5 076 \$
Amendes et pénalités	11 000 \$	5 402 \$
Revenus de placement de portefeuille	0 \$	0 \$
Autres revenus d'intérêts	300 \$	1 258 \$
Autres revenus	7 850 \$	7 071 \$
TOTAL DES REVENUS	621 451 \$	635 656 \$

CHARGES

Administration générale	192 800 \$	180 299 \$
Sécurité publique	100 168 \$	94 661 \$
Transport	161 445 \$	258 486 \$
Hygiène du milieu	31 871 \$	31 151 \$
Santé et bien-être	1 000 \$	402 \$
Aménagement, urbanisme et développement	26 519 \$	18 487 \$
Loisirs et culture	70 661 \$	37 812 \$
Frais de financement	10 460 \$	6 049 \$
TOTAL DES CHARGES	594 924 \$	627 347 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	26 527 \$	8 309 \$
Éléments de conciliation à des fins fiscales.	-26 527 \$	63 433 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	0 \$	71 742 \$

En 2020, la municipalité a réalisé divers travaux d'entretien et/ou d'immobilisation et investi à plusieurs niveaux, donc notamment :

- Travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur partie de la Route 125 et du rang de la Rivière Sud
- Aménagement du centre Multifonctionnel
- Achat et installation d'une enseigne sur le terrain du centre Multifonctionnel

Pour l'année 2021, nous avons poursuivi et commencé la réalisation de certains projets tels que : l'aménagement du jardin des monarques, l'installation des mats pour les drapeaux ainsi que divers travaux d'infrastructures sur nos routes.

100-2021 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR LE RANG DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Roch-Ouest désire faire réaliser des travaux de réfection de pavage sur une partie du rang de la Rivière Sud;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière pour le programme TECQ a été présentée au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu l'approbation du Ministère qui autorise notre programmation en voirie locale;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre de service :

1. 9306-1380 Québec inc.	587 010,61 \$
2. Excavation Normand Majeau inc.	655 603,63 \$
3. Pavage J.D inc.	690 858,33 \$
4. Roxboro Excavation inc.	654 000,00 \$
5. Sintra inc.	604 768,50 \$
6. Viatek construction inc.	659 715,05 \$

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été ouvertes le mardi 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions daté du 1^{er} juin 2021 recommande de retenir le soumissionnaire conforme, soit celle de l'entreprise 9306-1380 Québec inc. Au coût de 587 010,61 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Lucien Chayer et résolu à l'unanimité des conseillers présents, **QUE** :

- Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
- Le contrat relatif à des travaux de réfection de pavage sur une partie du rang de la Rivière Sud soit accordé à la compagnie numéro 9306-1380 Québec inc. le tout en référence à sa soumission datée du 31 mai 2021;
- Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer toute documentation inhérente au dossier;
- La présente résolution faisant foi du contrat.

Adoptée unanimement

101-2021 EMPRUNT TEMPORAIRE –TRAVAUX TECQ 2019-2023

Il est proposé par le conseiller M. Charles Smith et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest autorise la directrice générale, Mme Sherron Kollar, à faire un emprunt temporaire (marge de crédit) auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Roch-de-l'Achigan pour les travaux TECQ 2019-2023 au montant de 581 946 \$;

QUE l'emprunt temporaire soit signé par M. Pierre Mercier, maire et Madame Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorier.

Adoptée unanimement

102-2021 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES VACANCES

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal pour le jeudi 24 juin, le jeudi 1^{er} juillet et pour la période des vacances d'été, soit du 16 juillet 2021 au 2 août 2021 inclusivement.

Adoptée unanimement

103-2021 ADHÉSION ET COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

Sur la proposition de M. Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest à l'Association Forestière de Lanaudière et conséquemment d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 d'un montant de 150 \$.

Adoptée unanimement

104-2021 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'approuver les factures payées par internet au montant 34 366,25 \$ et les chèques émis pour le mois de juin 2021 du # 8202 au # 8225 totalisant 46 286,19 \$, sont également approuvés selon la liste présentée au conseil.

Adoptée unanimement

105-2021 VARIA

1. RELAIS POUR LA VIE

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'acheter 25 lanternes au coût de 100 \$, pour contribuer à la lutte contre tous les cancers, dans le cadre du Relais pour la vie à ma façon, qui aura lieu le samedi 12 juin 2021. Cette activité est organisée par un comité organisateur et la Ville de Saint-Lin–Laurentides.

Adoptée unanimement

106-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, sur la proposition de M. Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par, les conseillers présents, que la séance soit levée à 21 h 05.

Je, *Pierre Mercier*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-Original signé-

Pierre Mercier,
Maire

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

107-2021 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente, que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 104-2021, lesquelles s'élèvent à 80 652,44 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière